

19/11/2021 | Communiqué de presse

Qui veut être mon Business angel ? 7 porteurs de projet ont pitché devant des investisseurs potentiels !

Jeudi 18 novembre 2021

Ce jeudi 18 novembre, à l'auditorium de la CCI, durant toute l'après-midi, 7 entrepreneurs en recherche de financement, ont pitché leur projet devant un parterre d'investisseurs potentiels (des Business angels) afin de tenter de les convaincre de les accompagner financièrement sur leur projet.

Le déroulement de l'événement

À tour de rôle, chaque porteur de projet a eu 10 minutes pour présenter son projet et ses attentes aux business angels présents, puis 10 minutes pour répondre à leurs différentes questions.

À la fin de la journée, tous se sont retrouvés autour d'un verre afin de permettre aux business angels intéressés de se rapprocher des porteurs de projet qui les intéressaient et de leur permettre d'échanger de façon confidentielle, en vue d'aboutir potentiellement sur un accord.

La typologie des 7 projets présentés

- Application de prise de rendez-vous en ligne
- Création d'une application de coaching à distance
- Création d'une société d'assistance respiratoire
- Création d'une application de suivi et d'optimisation de cycle hormonal
- Création d'une salle de sport
- Création d'un supermarché
- Création d'une application web de cours à distance

Chiffres clés

18 dossiers reçus

12 dossiers présélectionnés auditionnés par le jury

8 projets retenus par le jury pour pitcher le jour J

7 projets pitchés le 18 novembre

Demandes de financement aux Business angels : de 1 MF à 90 MF

Rappels sur l'événement

Le contexte

La CCI-NC de Nouvelle-Calédonie a parmi ses missions d'accompagner la création et le développement des entreprises sur tout le territoire.

Elle insuffle cet esprit entrepreneurial aussi du côté de ses écoles : au Centre de formation par alternance et à l'École de gestion et de commerce, où elle a créé en 2017 un parcours « Entreprendre » pour permettre aux étudiants porteurs d'un projet de le mettre en œuvre pendant leur cursus grâce à un accompagnement personnalisé. En 2020, c'est avec « Le Rendez-vous des petits entrepreneurs » que la Chambre insuffle l'esprit pionnier dès le plus jeune âge.

Cette année, les élus de la CCI ont souhaité **faciliter l'accès au financement des porteurs de projet et des entrepreneurs en renforçant leur chance de succès.**

Pour ce faire ils ont créé un nouvel événement permettant aux porteurs de projet d'être mis en relation avec des investisseurs potentiels :

« Qui veut être mon Business angel ? ».

Cet événement, organisé grâce au partenariat avec IFP Patrimoine, a permis aux entrepreneurs de pitcher leur projet devant un parterre d'investisseurs potentiels et de les convaincre, peut-être, de les accompagner.

Le concept

L'événement s'adressait à tout **porteur de projet, repreneur d'entreprise ou entrepreneur souhaitant développer son entreprise**, qui souhaitait faire **financer son projet** et/ou **se faire accompagner** et **conseiller** par un Business angel et ainsi **bénéficier de son réseau** et de **son expérience**.

Les 4 étapes de l'événement :

1. Dépôt des candidatures

→ Du 2 août au 15 septembre 2021

2. Phase de coaching sur le fond des dossiers présélectionnés

→ Septembre

Chaque porteur de projet présélectionné a été accompagné par la CCI et ses partenaires pour travailler le fond de son dossier.

L'Adecap, le Bureau des investisseurs et la CCI se sont ainsi réparti les candidatures.

3. Le jury

→ Octobre

18 dossiers ont été reçus et analysés. **12 dossiers ont été sélectionnés** pour passer devant le jury.

À la suite du passage devant le jury **8 dossiers ont été retenus** pour l'événement du **18 novembre**.

4. Coaching des candidats sélectionnés

→ Novembre

Les candidats retenus par le jury ont été coachés sur la forme, pour préparer leur pitch en vue du jour J.

5. Jour J, les pitches devant les Business angels

→ 18 novembre à l'auditorium de la CCI

Les candidats ont eu 10 minutes chacun pour présenter leur projet aux Business angels présents, puis 10 minutes pour répondre à leurs questions.

Objectif : les convaincre de les financer !

Les candidats dont les projets auront intéressé des investisseurs potentiels ont ensuite pu les rencontrer lors de speed meetings en vue d'aboutir sur d'éventuelles négociations/affaires. Les transactions se font a posteriori et à la discrétion de l'entrepreneur et du Business angel.

Qu'est-ce qu'un Business angel ?

Un Business angel peut être une personne physique ou morale qui décide d'investir une partie de son patrimoine financier dans des sociétés. Il ou elle a donc une réelle expérience de la vie entrepreneuriale qui l'amène à partager son carnet d'adresses, ses structures et à donner des conseils judicieux pour favoriser le développement de l'entreprise et la conduire à sa réussite. En général, il reste minoritaire au capital de l'entreprise mais participe activement à la vie de l'entreprise et à la prise de décision.

Pourquoi faire appel à un Business angel ?

Les Business angels apportent non seulement des capitaux pour renforcer les fonds propres de l'entreprise et lui permettre de percer sur son marché, mais aussi leur expérience, leurs compétences ainsi qu'une caution morale au projet et à son porteur. Le financement par les business angels est un formidable effet de levier pour obtenir d'autres financements (bancaires par exemple).

4. Notre partenaire IFP Patrimoine



IFP Patrimoine est une société de conseil en gestion de patrimoine depuis 1992 à NOUMEA. La société IFP Patrimoine est composée de 13 personnes et possède les agréments de Conseiller en Investissements Financiers, de Mandataire d'Intermédiaire en Opération de Banque, et de Courtier en Assurance dans la catégorie « b » N° RIAS : NC170011.

Les Conseillers d'IFP Patrimoine sont des experts de la gestion de patrimoine dont le rôle est de sélectionner les meilleures solutions patrimoniales et financières pour les clients Calédoniens, selon leurs besoins, et au moment le plus opportun. Notre expertise nous permet d'aborder avec eux tous les aspects relatifs au patrimoine, qu'il s'agisse de fiscalité, d'assurance-vie, d'immobilier avec les SCPI (Société Civile de Placement Immobilier), ou de placement financier. Les conseillers offrent en plus **de l'expertise et du conseil, une valeur ajoutée en termes de temps, une tranquillité d'esprit, et une aide dans la préparation des étapes clés de la vie.**

Le cabinet IFP Patrimoine est membre de la **Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.**

Contact presse

Sidonie Ganatchian

Directrice communication et marketing CCI-NC

s.ganatchian@cci.nc

Tél. : 24 31 48 – 77 45 78